

Le jeudi 29 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,      Étaient présents :  
23 juin 2023

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
06 juillet 2023

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Nombre de conseillers      Procurations :  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 27

M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES, Mme Steffie HAMEL à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET.

Excusés :

M. Thierry DUPRAY, Mme Aurore LAINE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-068	<b>Convention de participation financière relative à la mise en accessibilité de l'arrêt 18 hameau de Gauville</b>
------------	--

Considérant le nombre important d'enfants utilisant l'arrêt de bus appelé 18 Hameau de Gauville situé rue de la Gare, et les demandes des parents d'élève demandant de sécuriser l'arrêt de bus existant,

Considérant que l'arrêt existant est situé en bordures de chaussée sans délimitation de bordures permettant de sécuriser l'attente des utilisateurs et de faciliter leur montée dans les véhicules de transport,

Considérant que les arrêts nouvellement aménagés doivent être rendu accessibles aux personnes à mobilité réduite,

Considérant qu'au titre de l'alinéa 3 de l'article 7-2 de ses statuts tel qu'annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 Caux Seine Agglo a désormais la compétence Mobilité définie selon les termes de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Rives-en-Seine a transmis une demande de participation financière à Caux Seine Agglo pour l'aménagement de l'arrêt de bus situé rue de la Gare. Un devis d'un montant s'élevant à 7 949 euros HT a été présenté.

Caux Seine Agglo, par convention, assurera une participation financière à hauteur de 50 % du montant des travaux relevant de sa compétence. La commune de Rives-en-Seine sera maître d'ouvrage pour assurer les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt 18 Hameau de Gauville.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- De l'autoriser à signer la convention.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Didier Boquet", written over the typed name of the secretary of the session.